



Changement de statut étudiant salarié avec APS

Par swing69

Bonjour,

Actuellement jeune diplômé étranger, j'ai une APS de 6 mois en vue de trouver un travail.

le travail recherché doit être en relation avec mon diplôme.
la salaire doit être égal ou supérieur au a 1.5 le SMIC.

mais qu'en est-il de la nature du contrat ?

Au vu de la conjoncture économique actuelle il n'est pas très facile de trouver un CDI aussi facilement.

pourrais-je faire un changement de statut avec un CDI seulement ou est-ce que un CDD peut être validé par la DIRECCTE ?

La circulaire Valls dont le texte devrait paraître en février prévoit elle du changement ce niveau?

Je vous remercie d'avance.